

Image not found or type unknown



Parcours médical : des conseils

Par **padbol**, le **08/06/2018 à 18:03**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais savoir si un médecin, voire un établissement hospitalier, a le droit, sans demander mon avis, de permuter un dossier médical d'un département à un autre ?
rnrnMerci de votre réponse.

Par **jodelariege**, le **08/06/2018 à 20:20**

bonsoir, visiblement vous avez plein de soucis...pourquoi ne prenez vous pas un avocat,? car on peut vous répondre oui ou non mais si vous ne faites rien après ,cela ne sert à rien voyez un avocat...

Par **morobar**, le **09/06/2018 à 07:51**

Bonjour,rn[citation] de permuter un dossier medical d'un departement a un autre
[/citation]rnPermuter signifie échanger en réciprocité.rnJe suppose que vous avez voulu indiquer "transférer".rnQuant à savoir si "départements" signifie services différents dans le même hôpital ou réellement division administrative du découpage de notre pays.

Par **padbol**, le **10/06/2018 à 15:29**

oui transferer d'un service hospitalier de gastro enterologie de la region parisienne d'un

Par **jodelariege**, le **10/06/2018 à 15:59**

bonjour , transférer un dossier de gastro enterologie vers un établissement hospitalier "nutritionnel" ne parait pas abérant tellement les deux disciplines se complètent.

Par **padbol**, le **10/06/2018 à 16:30**

la question c'est de savoir si l'ets de sante "nutritionnelle" ont il le droit de s'approprier un dossier medical de la region parisienne rnet la seconde question n'ai je pas un droit de regard de ce qu'ils ont fait rnj'aurais pu tres bien de dire non - pour des raison personnelles

Par **jodelariege**, le **10/06/2018 à 16:38**

comment savez vous que l'hôpital de la Loire a votre dossier médical? vous y avez fait une consultation?vous avez vu un médecin?

Par **padbol**, le **31/07/2018 à 16:53**

Bonjourrrnrnj'ai un rdv hospitalier - si derapage quel recours et comment m'y prendre -pas confiance a tous ces personnages rnmerci pour vos reponses

Par **amajuris**, le **31/07/2018 à 17:07**

bonjour,rnquand vous consultez un médecin, il me parait normal voir essentiel que celui-ci connaisse votre passé médical.rnsi vous n'avez pas confiance en ces personnages, je suppose que par cette appellation vous voulez dire les médecins, rien ne vous oblige à les consulter si vous n'avez pas confiance.rnpar contre, cacher son passé médical, pour je ne sais quelle raison peut conduire à examens superflus, des pertes de temps, voir à des erreurs médicales ainsi qu'à des méconnaissances d'éventuelles allergies.rnsalutations

Par **padbol**, le **01/08/2018 à 17:05**

Bonjourrrnrnrnje ne cache pas mon passé médical - c'est le fait de changer de departement ou chacun va trouver de quoi bouffer rnrtous les coups sont permis -

Par **amajuris**, le **01/08/2018 à 18:11**

rien compris mais ce n'est pas grave !

Par **padbol**, le **18/01/2019 à 22:42**

Bonjour amatjurisrnrnrnest ce que une agence immo. fait elle pas partie de la conspiration ?
rnje pense que tout viens de la bon cette tutelle

Par **Tisuisse**, le **19/01/2019 à 08:23**

Bonjour padbol,rnrnVotre question n'est plus d'actualité puisque la mise en place du fichier national de santé permet aux médecins, à n'importe quels médecins, de consulter votre dossier, du moins tout ce que les autres médecins y auront inscrits. Votre question trouve sa réponse dans ce fichier.

Par **padbol**, le **22/01/2019 à 21:00**

C'est recent ce dispositif fichier national de santé ?rnil me semblerait que les pharmacies auront aussi acces rnje voudrais savoir si jai le droit de m'y opposer pour consultation -

Par **Tisuisse**, le **23/01/2019 à 06:35**

C'est récent. Tous les médecins et pharmaciens y ont accès. Pour ces derniers, cela permet d'éviter de fournir un médicament qui aurait des effet incompatibles avec un traitement en cours.